

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2252

13 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Advent Mach S.à.r.l.</b> .....	<b>108052</b>	<b>OPM SICAV</b> .....	<b>108052</b>
<b>Aida Wedo S.A.</b> .....	<b>108059</b>	<b>Ostend Stores Technology</b> .....	<b>108050</b>
<b>Arrows Investments S.à r.l. SICAR</b> .....	<b>108050</b>	<b>Pillarlux Coignieres S.à r.l.</b> .....	<b>108063</b>
<b>Avery Dennison Finance Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>108053</b>	<b>Praetor Global Fund</b> .....	<b>108065</b>
<b>Bati-Terre S.à r.l.</b> .....	<b>108060</b>	<b>Quilvest Wealth Management S.A.</b> .....	<b>108051</b>
<b>BlackBerry Commerce S.à r.l.</b> .....	<b>108061</b>	<b>REComm Sarl Mainz IFA3 SCS</b> .....	<b>108058</b>
<b>Blynn S.A.</b> .....	<b>108060</b>	<b>Redfern S.à r.l.</b> .....	<b>108058</b>
<b>Boremo Finance S.A.</b> .....	<b>108059</b>	<b>Research In Motion E-Commerce S.à r.l.</b> .....	<b>108061</b>
<b>Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>108054</b>	<b>Sanctorino S.à r.l.</b> .....	<b>108052</b>
<b>Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A.</b> .....	<b>108096</b>	<b>Sand Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>108056</b>
<b>Coral Assets S.à r.l.</b> .....	<b>108055</b>	<b>Sapar S.A.</b> .....	<b>108056</b>
<b>Coral S.à r.l.</b> .....	<b>108055</b>	<b>Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>108066</b>
<b>COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.</b> .....	<b>108058</b>	<b>Scania Luxembourg S.A.</b> .....	<b>108057</b>
<b>DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch</b> .....	<b>108060</b>	<b>Scan-Project S.A.</b> .....	<b>108058</b>
<b>DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch</b> .....	<b>108095</b>	<b>Schneider Electric Major Investments S.à r.l.</b> .....	<b>108053</b>
<b>DC Global Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>108059</b>	<b>School 1 S.à r.l.</b> .....	<b>108054</b>
<b>Dentsply Dental S.à r.l.</b> .....	<b>108051</b>	<b>Sebelux S.à r.l.</b> .....	<b>108057</b>
<b>Dictea SA</b> .....	<b>108095</b>	<b>SFS Europe S.A.</b> .....	<b>108057</b>
<b>Fidelux S.A.</b> .....	<b>108050</b>	<b>Shakra S.A.</b> .....	<b>108079</b>
<b>Friederich Participations s.à.r.l.</b> .....	<b>108053</b>	<b>Silcart S.A.</b> .....	<b>108055</b>
<b>Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l.</b> .....	<b>108051</b>	<b>Silice Carrelages S.A.</b> .....	<b>108058</b>
<b>Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.</b> .....	<b>108055</b>	<b>Siltarc S.A.</b> .....	<b>108057</b>
<b>Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108055</b>	<b>Silver Asset Management Financial Services S.A.</b> .....	<b>108057</b>
<b>Largam S.A.</b> .....	<b>108052</b>	<b>SK Property</b> .....	<b>108069</b>
<b>LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG</b> .....	<b>108054</b>	<b>Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A.</b> .....	<b>108056</b>
<b>Mafur S.à r.l.</b> .....	<b>108054</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Location</b> ..	<b>108056</b>
<b>Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>108050</b>	<b>Songol S.à r.l.</b> .....	<b>108055</b>
<b>Metro International S.A.</b> .....	<b>108096</b>	<b>Sonti S.à r.l.</b> .....	<b>108056</b>
<b>OIRP Investment 3 S.à r.l.</b> .....	<b>108050</b>	<b>TEH REFI 2009 Société Coopérative</b> ....	<b>108084</b>
<b>OPM SICAV</b> .....	<b>108053</b>	<b>Telesat Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>108085</b>
		<b>Val II Feeder S.C.A.</b> .....	<b>108092</b>
		<b>VGC (Lux) Investments S.à.r.l.</b> .....	<b>108051</b>

**Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: EUR 3.450.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013102937/10.  
(130125336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELUX S.A.

Référence de publication: 2013103214/10.  
(130125869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.764.845,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013103413/11.  
(130125452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**OIRP Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 123.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103484/10.  
(130125204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Ostend Stores Technology, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 175.623.

A dater de ce jour, la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sàrl démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

Ostend Stores Technology SA - RCSL n°B175623

Strassen, le 22/07/2013.

Ariane VANSIMPSEN

Gérante - Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2013103479/13.  
(130125321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

—  
EXTRAIT

Suite à une lettre signée par Monsieur Thorsten Johnsen, gérant de catégorie B, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 Juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013102860/15.

(130123993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103282/10.

(130125859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Dentsply Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.580.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden, Pays-Bas, le 31 octobre 1958, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville, France, le 12 novembre 1979, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dentsply Dental S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103111/20.

(130125642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 161.224.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103553/9.

(130126046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 535.775,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 Juin 2013 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leur mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013102920/17.

(130125349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 155.817.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 13 juillet 2013, de coopter en tant qu'administrateur monsieur Pascal DUFOUR, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Marner, Luxembourg, en remplacement de monsieur Glanluigi SAGRAMOSO, avec effet au 13 juillet 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marner, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103497/18.

(130125822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Largam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 134.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LARGAM S.A.*

Référence de publication: 2013103384/10.

(130125449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Sanctorino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103621/9.

(130125062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Schneider Electric Major Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.764.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103624/9.

(130125040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Avery Dennison Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.008.850,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle PED.  
R.C.S. Luxembourg B 85.017.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 que:

- Monsieur Ignacio José Walker a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013;
- Madame Maria Virginia Selvino, née le 29 juillet 1978 à Buenos Aires (Argentine) résidant au Lange Smeestraat 26 A, 3511 PX, Utrecht (Pays-Bas) a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013102943/17.

(130125945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Friederich Participations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffange, 16, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2013.

Référence de publication: 2013103228/10.

(130125187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 155.817.

**EXTRAIT**

Le conseil d'administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 13 juillet 2013, de coopter en tant qu'administrateur monsieur Maxime MARECHAL, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg, en remplacement de monsieur Jean Philippe CLAESSENS, avec effet au 13 juillet 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 juillet 2013.

*Pour extrait conforme*

*LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103496/18.

(130125822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.224.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Herrn Karl Michael Veit, geb. am 21.02.1969 in Köln, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum 18.06.2013 als Mitglied und Bevollmächtigter des Verwaltungsrates (tägliche Geschäftsführung).

2. Bestellung von Herrn Wolfgang Thiel, geboren am 03.08.1981 und geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Juni 2013.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2013103402/18.

(130125929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Mafur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 57, rue J.P. Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 106.100.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013103417/10.

(130125585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.080,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 177.354.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé de Centerra Luxembourg Holdings Sarl*

Il résulte des résolutions de l'associé signées le 4 juin 2013 que:

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rajeev Hampole, né le 22 Novembre 1965, à Arcola (Canada), avec adresse professionnelle à 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario, M5J 2P1 Canada.

L'actionnaire confirme que les mandats de gérants de Monsieur Kuy Ly ANG et Monsieur Sébastien PAUCHOT restent valides.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2013103043/17.

(130125159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103626/9.

(130125209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Coral Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Coral S.à r.l.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 176.532.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013103054/14.

(130125759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 146.564.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103283/10.

(130125860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Howe Street Vancouver (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 30.730,50.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.465.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103285/10.

(130125841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Silcart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
Liquidateur

Référence de publication: 2013103631/11.

(130125091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Songol S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.284.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103637/9.

(130125820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Sonti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 167.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103638/9.

(130126031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103636/10.

(130125249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**SOPIL, Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Société de Participations et d'Investissements Luxembourgeoise S.A.*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013103635/13.

(130125385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103622/10.

(130125723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Sapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 73.609.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013103649/12.

(130125268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Siltarc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2013103632/11.

(130125090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Silver Asset Management Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.133.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER  
*NOTAIRE*

Référence de publication: 2013103633/13.

(130125748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Scania Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 53.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103652/9.

(130125739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Sebelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keispelt, le 28 juin 2013.

Raphael Capocci  
*Le gérant*

Référence de publication: 2013103658/12.

(130125593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**SFS Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 128.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103661/9.

(130124351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Scan-Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.  
R.C.S. Luxembourg B 33.670.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, gehalten am 16.07.2013 in Luxemburg*

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Juli 2013 geht Folgendes hervor:

- Der Rücktritt des Rechnungsprüfers, Herr Jean-Marie BODEN, wird mit Wirkung zum heutigen Tage angenommen;
- Frau Monica Eriksson, geboren am 06. Juni 1945 in Solleftea, Schweden, wohnhaft in L-6142 Junglinster, 68A, rue Rham, wird bis zur Hauptversammlung im Jahr 2019 zur neuen Rechnungsprüferin ernannt.

Luxemburg, den 16. Juli 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013103651/14.

(130125032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romolo Bardin

Manager

Référence de publication: 2013103575/11.

(130125403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**REComm Sarl Mainz IFA3 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 158.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103572/10.

(130125141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Silice Carrelages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 171.122.

Les Comptes Annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103662/9.

(130125210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103098/10.

(130125084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Aida Wedo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.589.

Par résolutions signées en date du 2 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat d'administrateur de catégorie C de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;
2. nomination au mandat d'administrateur de catégorie C de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;
3. suite à sa nomination au mandat d'administrateur de catégorie C Christophe Davezac, précité, n'exercera plus son mandat d'administrateur de catégorie A;
4. nomination au mandat d'administrateur de catégorie A de Olivier Revol, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, B-1000 Bruxelles, Belgique, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103847/20.

(130126522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Boremo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.564.

Il résulte des résolutions des Actionnaires de la société Boremo Finance S.A. en date du 23 juillet 2013 les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants à compter du 23 juillet 2013 et pour une période de 6 ans:

Monsieur Bradley Gates, né le 15 juillet 1970 dans le Minnesota, aux Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 1ère avenue, 5600M - Le Broc Center Z.I., 06510 Carros le Broc, France.

Monsieur Scott Ian Lutjen, né le 20 octobre 1964 dans le Minnesota, aux Etats Unis d'Amérique, et domicilié 30110 Lakeview Avenue, 55066 - 5624 Red Wing, Minnesota, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Stefan Gerhard Lambert, né le 08 janvier 1964 à Trier en Allemagne, et domicilié 24 Amselweg, 54298 Igel, Allemagne.

Monsieur Wolfgang Michael Zettel, né le 15 novembre 1962 à Konstanz en Allemagne, et domicilié 1, rue Belle-vue, L-4974 Dippach, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013103921/22.

(130127094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 38.844.230,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 160.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013104043/12.

(130126419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Bati-Terre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 164.959.

—  
*Extrait des résolutions de l'age du 1<sup>er</sup> Juin 2013*

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai,

Ont comparu:

1) Monsieur DE ALMEIDA SIMOES Albano, demeurant à L -4051 ESCH/ALZETTE, 95, Rue du Canal

2) Madame NABIL Sana, demeurant à 57700 HAYANGE, 7, Rue Générale Castelnau

Lesquels comparant, agissant en qualité d'associés de la société à responsabilité limitée «BATI TERRE S.à.r.l.», avec siège social à L - 4051 ESCH/ALZETTE, 95, Rue du Canal, ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L - 4051 ESCH SUR ALZETTE, 95, Rue du Canal, à L - 4040 ESCH/ALZETTE 14, Rue Xavier Brasseur.

Fait à Esch/ Alzette le 1<sup>er</sup> Juin 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103930/20.

(130126205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Blynn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 44.708.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société statutairement en date du 9 juillet 2013 à 10.00 heures*

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Ernest HOFFMANN, administrateur et administrateur délégué, né à Eischen (L) le 09.03.1948, demeurant à L - 8355 Garnich, 1, Um Lannestack

Monsieur Jean-Claude THOMA, administrateur, né à Luxembourg (L) le 16.03.1948, demeurant à L - 8160 Bridel, 14, Rue Mathias Perrang

Monsieur Tom ENGEL, administrateur, né à Luxembourg (L) le 15.09.1979, demeurant à L -8049 Strassen, 1, Rue Marie Curie

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013103948/22.

(130126080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.657.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2013 de DCC Financial Services Ireland Limited, en qualité de société mère de sa succursale DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104044/12.

(130126507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**BlackBerry Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Research In Motion E-Commerce S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.380.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.954.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Research In Motion E-Commerce S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.163.954 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 5 October 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-2966 dated 3 December 2011 and has not been amended since.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, 2272265 Ontario Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its statutory seat at 295 Phillip Street, Waterloo in the Province of Ontario, Canada, N2L 3W8, registered with the Ministry of Government Services under corporation number 002272265, holder of all the 1,380 (one thousand three hundred and eighty) shares of the Company (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 24 June 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The 1,380 (one thousand three hundred and eighty) shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change of the name of the Company from "Research In Motion E-Commerce S.à r.l." to "BlackBerry Commerce S.à r.l." and approval of the consequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been made available to the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to amend the name of the Company from "Research In Motion E-Commerce S.à r.l." to "BlackBerry Commerce S.à r.l." and to amend consequently article 2 of the articles of associations of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "BlackBerry Commerce S.à r.l."".

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion of functional currency, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Research In Motion E-Commerce S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.163.954 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-2966 daté du 3 décembre 2011 et jamais modifié depuis.

A comparu:

L'associé unique de la Société, 2272265 Ontario Inc., une société de droit canadien ayant son siège social à 295 Phillip Street, Waterloo dans la province d'Ontario, Canada, N2L 3W8, enregistrée au Ministry of Government Services, sous le numéro 002272265, détenteur des 1.380 (mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»), dument représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les 1.380 (mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Research In Motion E-Commerce S.à r.l.» à «BlackBerry Commerce S.à r.l.» et approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'approuver le changement de la dénomination sociale de la Société de «Research In Motion E-Commerce S.à r.l.» à «BlackBerry Commerce S.à r.l.» et d'approuver la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 2.** Le nom de la société est «BlackBerry Commerce S.à r.l.»

#### *«Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la conversion de la devise du capital social, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33587. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108350/121.

(130131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Pillarlux Coignieres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B132121 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96236, incorporated as a public limited liability company (société anonyme) under the name of PILLARLUX BEAUCAIRE S.A. pursuant to a notarial deed of the Me Henry Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 21 July 2003, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 12 December 2003 (the "Company");

- the Company's by-laws have been amended for the last time by a notarial deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 24 February 2009, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 756 of 7 April 2009;

- the Company's capital is set at forty thousand twenty-five Euros (EUR 40.025,-) represented by one thousand six hundred and one (1,601) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the updated articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant le siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B132121 (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96236, constituée sous la forme juridique de société anonyme sous la dénomination de PILLARLUX BEAUCAIRE S.A. suivant acte notarié de Me Henry Hellinckx, notaire résident à Mersch, du 21 juillet 2003, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 12 décembre 2003 (la Société);

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Me Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, du 24 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 756 du 7 avril 2009;

- le capital social de la Société est quarante mille vingt-cinq Euros (EUR 40.025,00) représenté par un mille six cent et un (1,601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108320/100.

(130132059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PRAETOR GLOBAL FUND (la «Société») une Société Anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 100.490 et initialement constitué sous la forme d'un fonds commun de placement en valeurs mobilières le 7 août 1990. La Société a été transformée en société d'investissement à capital variable par acte notarié en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 8 mai 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 26 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.207 du 20 juin 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas ALVES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent CROMLIN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2) Nomination de PricewaterhouseCoopers, représenté par Mme Anne Laurent comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur de la Société ainsi que sa rémunération.
- 4) Décharge aux administrateurs de la Société jusqu'à la date de mise en liquidation.
- 5) Divers.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs le 7 juin 2013 et publiés:

- dans le Luxembourger Wort le 7 juin 2013 et le 24 juin 2013,
- dans le Tageblatt le 7 juin 2013 et le 24 juin 2013,
- dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 7 juin 2013 et le 24 juin 2013,
- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1344 du 7 juin 2013 et numéro 1491 du 24 juin 2013.

Un exemplaire de ces convocations a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 63.819 actions en circulation, 11.339 actions (représentant 17,76% des actions en circulation) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Mais une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant Me Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 28 mai 2013 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelque soit la portion du capital représentée et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

Pour: 10.933

Contre: 0

Abstention: 406

La résolution est adoptée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en qualité de liquidateur de la Société PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477, représentée par Madame Anne LAURENT, employée, née à Arlon (Belgique) le 6 juin 1964, demeurant professionnellement au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la Place.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. BUISSERET, N. ALVES, L. CROMLIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32823. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108329/90.

(130131101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

### **Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.015.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.630.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Ms Marine Baillet, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,  
acting in her capacity as attorney-in-fact of D.E Holding Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129999, and having a share capital of EUR 12,600, represented by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after

having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

(1) Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 72630 and having a share capital of EUR 1,015,000 (hereinafter, the Company), was incorporated on 5 November 1999 by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 43 on 13 January 2000.

The articles of association of the Company were last amended on 19 January 2007 by a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 769 on 3 May 2007.

(2) The corporate capital of the Company is set at EUR 1,015,000 (one million and fifteen thousand Euro) divided into 40,600 (forty thousand, six hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

(3) D.E Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, is the owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

(4) The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

(5) The Sole Shareholder appoints Mr Peter Vanneste, professionally residing at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

(6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 30 April 2013, are the following:

- assets amounting to EUR 2,107,041.20; and
- liabilities (creditors) amounting to EUR 246,650.50.

(7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

(9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(10) The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Peter Vanneste and Mr Marc Feider, members of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

(11) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(12) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille treize, le vingt-six juin,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Marine Baillet, avocat, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de D.E Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129999, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

(1) Que Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72630 et ayant un capital social de 1.015.000 euros (la Société), a été constituée le 5 novembre 1999 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand Duché de Luxembourg, publié le 13 janvier 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 43.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 janvier 2007 par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, Grand Duché de Luxembourg, publié le 3 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 769.

(2) Que le capital social de la Société est fixé à 1.015.000 euros (un million quinze mille euros), divisé en 40.600 (quarante mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros (vingt-cinq euros) chacune.

(3) Que D.E Holding Luxembourg S.à r.l., préqualifiée, est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

(4) Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

(5) Que l'Associé Unique désigne M. Peter Vanneste, résidant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

(6) Que le Liquidateur déclare que l'actif et le passif de la Société, sur base des comptes de liquidation datés du 30 avril 2013, sont les suivants:

- l'actif correspond à 2.107.041,20 euros; et
- le passif (dette envers des créanciers) correspond à 246.650,50 euros.

(7) Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

(8) Que l'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société sont désormais transférés à l'Associé Unique avec effet immédiat.

(9) Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

(10) Que décharge est donnée à M. Peter Vanneste et à M. Marc Feider, gérants de la Société, pour l'exercice de leur mandat respectif.

(11) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

(12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Baillet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8685.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013108426/126.

(130131990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**SK Property, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 179.012.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of June,  
Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lincrina Holdings Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, with registration number HE 321485 and having its registered office at Simou Menardou 8, Ria Court 8, Office 101, 6015 Larnaca, Cyprus,

here represented by Rocío García-Santiuste, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Larnaca, Cyprus, on 20 June 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "SK Property" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations in, and the management as managing general partner (associé commandité gérant) of, the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) named SK Property Fund SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société à capital variable) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the SIF Law).

3.2. It may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty (50) shares in registered form, having a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

- (i) increase the current share capital once or more up to five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000), by the issue of five hundred (500) new shares, having the same rights as the existing shares;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson who shall be a class A director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairperson shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

#### 7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

**Art. 11. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor(s) to the Company.

12.3. One (1) month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditor(s) with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Tuesday of May of each year at 11.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law or at the discretion of the Board, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditor(s) may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditor(s) (commissaire(s)) or the approved external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

### *Subscription and Payment*

Lincrina Holdings Ltd, represented as stated above, subscribes for fifty (50) shares in registered form, having a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000).

The amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as A director of the Company for a period of six (6) years:

Sinan Bodmer, director, born on 23 November 1963 at Küsnacht, Switzerland, residing professionally at Kosmodamianskaya, nab. 52-4, 123054 Moscow, Russia.

2. The following are appointed as B directors of the Company for a period of six (6) years:

Michael Lange, director, born on 28 June 1964 at Scheessel, Germany, residing professionally at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, and

Dr. Holger Müller, independent real estate specialist, born on 26 December 1965 at Krefeld, Germany, residing professionally at Ul. Chaplygina, D1A Kv 6, 105062, Moscow, Russia.

3. Deloitte Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered

with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67895, is appointed as approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending on the next annual general meeting of the Company.

4. The registered office of the Company is located at 5 rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de juin,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lincrina Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée (private limited company) régie par les lois de la République de Chypre, enregistrée sous le numéro HE 321485 et dont le siège social se situe à Simou Menardou 8, Ria Court 8, Office 101, 6015 Larnaca, Chypre,

représentée par Rocío García-Santiuste, avocate, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Larnaca, Chypre, le 20 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "SK Property" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations dans, et la gestion, en tant qu'associé commandité gérant, de la société dénommée SK Property Fund SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable ayant la forme d'une société en commandite par actions organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi SIF).

3.2. La Société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000), représenté par cinquante (50) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille Dollar des Etats-Unis (USD 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000), par l'émission de cinq cents (500) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à

l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président qui doit être un administrateur de classe A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

## **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Actionnaire(s)**

### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert ou à la discrétion du Conseil.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Lincrina Holdings Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000).

Le montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

108079

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur A de la Société pour une durée de six (6) années:

Sinan Bodmer, administrateur, né le 23 novembre 1963 à Küsnacht, Suisse, résidant professionnellement Kosmodamianskaya, nab. 52-4, 123054 Moscou, Russie, et

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs B de la Société pour une durée de six (6) années:

Michael Lange, administrateur, né le 28 juin 1964 à Scheessel, Allemagne, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, et

Dr. Holger Müller, spécialiste immobilier indépendant, né le 26 décembre 1965 à Krefeld, Allemagne, résidant professionnellement Ul. Chaplygina, D1A Kv 6, 105062, Moscou, Russie.

3. Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

4. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Garcia-Santiuste, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108449/577.

(130130910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Shakra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.003.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin,

Pardevant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Murat ATIK, producteur, né le 18 novembre 1967 à Bursa (Turquie), demeurant au 83, avenue Foch, F-75116 Paris (France); et

2. Madame Joanna Yelena ATIK, productrice, née le 25 octobre 1979 à Minsk, demeurant au 83, avenue Foch, F-75116 Paris (France),

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé lui délivrée en date du 18 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de «SHAKRA S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles pourront être converties sur simple demande d'actionnaire faite au conseil d'administration ou à l'administrateur unique le cas échéant dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Capital autorisé:

Le capital autorisé est fixé à vingt deux millions d'euros (22.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration et le cas échéant l'administrateur unique est autorisé pendant une période de cinq (5) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de vingt deux millions d'euros (22.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la société par le conseil d'administration ou l'administrateur unique dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts sera modifié en conséquences et le conseil d'administration ou l'administrateur unique prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

**Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Si la société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Dispositions générales

**Art. 21.** Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

**Art. 22.** Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil d'Administration peuvent également être accordées par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

**Art. 23.** Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

### Souscription et Libération:

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Murat ATIK, prénommé . . . . .	79
2. Madame Joanna Yelena ATIK, prénommée . . . . .	<u>21</u>
Total: . . . . .	100

Les cent (100) actions ont été libérées moyennant apport en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) se sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

### Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille euros (1.000,-EUR).

### Décisions des actionnaires:

Et aussitôt les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à trois (3) et du commissaire aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:

- Monsieur Murat ATIK, prénommé, né le 18 novembre 1967 à Bursa (Turquie), demeurant au 83, avenue Foch, F-75116 Paris (France);

- Madame Joanna Yelena ATIK, prénommée, née le 25 octobre 1979 à Minsk, demeurant au 83, avenue Foch, F-75116 Paris (France);

- Madame Fatma ATIK, comptable, née le 14 juillet 1977 à Dreux (France), demeurant au 47, Avenue Jean Jaurès, F-78500 Sartrouville (France).

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

La société anonyme «A3T S.A.» ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 158.687), représentée par son administrateur Monsieur Julien DIDIERJEAN, né le 29 décembre 1970 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Le siège de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/06/2013. Relation: LAC/2013/29961. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013108442/249.

(130130651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

### **TEH REFI 2009 Société Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 156.335.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

#### *Résolutions des Partenaires*

En l'an deux mille treize, le trente et un janvier,

la réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Lang, avec adresse professionnelle au 97 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne Madame Kim Mathekowitsch comme secrétaire et Monsieur Henid Ramdedovic comme scrutateur, tous le deux résidant professionnellement au 97 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Le Président expose et la réunion constate:

- que tous les partenaires présents ou représentés et que les parts détenus par eux sont inscrites sur la liste de présence attachée au présent procès-verbal signée par les partenaires présents ou représentés sur base d'une procuration;
- que tous les partenaires présents ou représentés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent aux formes légales et statutaires de convocation à l'assemblée générale;
- que conformément à la liste de présence, soixante-neuf (69) parts sont présentes ou représentées (100% du capital de la Société) de sorte que la majorité requise du capital est présente or représentée pour assister à la présente réunion.

La Société fut mise en liquidation suivant une résolution prise le 16 janvier 2013.

Lesquelles parties comparantes, représentant les partenaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les partenaires prennent connaissance et acceptent le rapport du commissaire-vérificateur, établi par Jean-Paul Defay, demeurant à 82 rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre, sur la bonne exécution par le liquidateur, TEH 2009 Société Coopérative, Luxembourg, ayant son siège social au 97 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, de ses fonctions et missions dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée sous forme de résolutions des partenaires par la Société en date du 16 janvier 2013.

#### *Seconde résolution*

Les partenaires acceptent la conclusion contenue dans le rapport du liquidateur et acceptent que les frais et charges éventuellement dus seront réglés par le liquidateur, si nécessaire. Dès lors les partenaires accordent décharge à Claude Lang et Jean-Paul Defay pour l'exécution de leurs fonctions et missions dans le cadre de la liquidation.

#### *Troisième résolution*

Les partenaires DÉCIDENT de prononcer la clôture des procédures de liquidation et reconnaissent que la Société cesse d'exister à partir de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

Les partenaires DÉCIDENT que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel du Luxembourg auprès de l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence au 97 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Les présentes résolutions ont été rédigées au siège social de la Société à la date figurant en tête des présentes.

Esch-sur-Alzette, le 31 Janvier 2013.

TEH REFI 2009 Société Coopérative

Claude LANG / Tim STEMMER / Kathrin KLEIN / Henid RAMDEDOVIC / Jean-Claude MERJAI / Philippe BERMES / Francine LAUX

Référence de publication: 2013108502/45.

(130132240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.004.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TELESAT CANADA, a Canadian corporation, having its registered office at 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, Corporation number 4450655,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 11 July, 2013,

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles») which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also own and operate a satellite telecommunications business which shall include, without limitation, the purchase, sale, distribution, lease, license and/or other use of (i) satellites, (ii) launch services, (iii) launch and in-orbit insurance, (iv) satellite capacity and related satellite telecommunication services, (v) teleport and other related ground services, and (vi) such other services and equipment of whatever kind that are necessary or useful for its business and operations.

Furthermore, the Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development if its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «Telesat Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it and the Company represented by it shall have to be established in writing.

##### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

##### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

##### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

##### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case of category of managers by the joint signature of any one of the category A manager and any one of the category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

##### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

##### 7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers, at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers if any.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a double majority: (i) the majority of the shareholders and (ii) shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions to decide upon a change of nationality of the Company may only be adopted by an unanimous vote of the shareholders of the Company.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31 of the following year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, intervened the appearing person aforementioned through its proxy holder, who declared to subscribe the entire share capital represented by 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolution of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing person, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following manager who is appointed for an unlimited period:

- Mr. Nigel GIBSON, born on 11 June 1967 at Woking, United Kingdom, and residing professionally at 80, Petty France, London, SW1H 9EX, United Kingdom.

2. The registered office of the Company shall be established at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douzième jour de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TELESAT CANADA, une société canadienne, ayant son siège social au 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, numéro d'enregistrement 4450655,

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2013;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut également posséder et exploiter une activité de télécommunications par satellite comprenant, sans limitation, l'achat, la vente, la distribution, la location, l'octroi de licence et/ou toute autre utilisation (i) des satellites, (ii) des services de lancement, (iii) de l'assurance-lancement et l'assurance en orbite, (iv) de la capacité de transmission par satellite et des services de télécommunications par satellite connexes, (v) de téléport et d'autres services au sol connexes, et (vi) les autres services et équipements de toute nature nécessaires ou utiles pour son activité et ses opérations.

En outre, la Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société fait partie, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Telesat Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants et dans l'hypothèse de différentes catégories de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par double majorité: (i) la majorité d'associés et (ii) les associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions décidant le changement de nationalité de la Société ne peuvent être adoptées que par le vote unanime des actionnaires de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, la comparante, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire de 20.000 USD (vingt mille dollars américains), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant suivant qui est nommé pour une durée illimitée:
  - M. Nigel GIBSON, né le 11 juin 1967 à Woking, Royaume-Uni, et résidant professionnellement à 80, Petty France, London, SW1H 9EX, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33592. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108478/409.

(130130687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Miss Rebecca Ballmann, fund administrator, with professional address in L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A." R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office in L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 10 July 2013.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by a deed of Maître Francis Kessler on 10 May 2011, published in the Memorial C-N 2240, Recueil des Sociétés Associations, on 22 September 2011 (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch on 22 February 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations, Number 813 of 5 April 2013.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven Swedish Kronor (SEK 2,484,397.-) divided

into two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven (2,484,397) Shares comprising of four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, allocated to the Manager (the "A Share") and two million sixty-four thousand three hundred and ninety-eight (2,064,398) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001.-) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.a R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of six hundred and eighty-two thousand seven hundred and ninety-five Swedish Kronor (SEK 682,795.-) to raise it from its present amount of two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven Swedish Kronor (SEK 2,484,397.-) to an amount of three million one hundred and sixty-seven thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK.-3,167,192.-) by the issue of six hundred and eighty-two thousand seven hundred and ninety-five (682,795) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, without issue premium. Each new B Share was issued as on 13 March 2013, 3 May 2013, 27 May 2013, 13 June, 2013, 5 July 2013 and 9 July 2013.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The six hundred and eighty-two thousand seven hundred and ninety-five (682,795) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount six hundred and eighty-two thousand seven hundred and ninety-five Swedish Kronor (SEK 682,795.-) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 15 July 2013, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of three million one hundred and sixty-seven thousand one hundred and ninety-two Swedish Kronor (SEK. 3,167,192.-) divided into three million one hundred and sixty-seven thousand one hundred and ninety-two (3,167,192) Shares comprising:

(I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(II) two million seven hundred and forty-seven thousand one hundred and ninety- three (2,747,193) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each (the "B Shares")

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version française de ce qui précède**

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

## A COMPARU:

Mlle Rebecca Ballmann, administrateur de fonds, demeurant à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer (la "Société") en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S. à R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant") par les résolutions du conseil de gérance du 10 juillet 2013.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte que:

I.- La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 22 Septembre 2011 et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Marc Loesch en date du 22 février 2013, publié le 5 avril 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 813.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à deux millions quatre-vingt-quatre mille trois cents quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises (SEK 2.484.397,-) divisé en deux millions quatre-vingt-quatre mille trois cents quatre-vingt-dix-sept (2.484.397) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et deux millions soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (2.064.398) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK. 1,-) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK. 20.000.001,-) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une au plusieurs fois li sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 aout 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attaches à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S. à R.L", agissant en tant que Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent quatre-vingt-deux mille sept cents quatre-vingt-quinze Couronnes Suédoises (SEK 682.795,-) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises (SEK 2.484.397,-) à un montant de trois millions cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-douze Couronnes Suédoises (SEK 3.167.192,-) par la création et l'émission six cents quatre-vingt-deux mille sept cents quatre-vingt-quinze (682,795) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 13 mars 2013, 3 mai 2013, 27 mai 2013, 13 juin 2013, 5 juillet 2013 et 9 juillet 2013.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les six cents quatre-vingt-deux mille sept cents quatre-vingt-quinze (682.795) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérés par des versements en numéraire pour un montant total de six cents quatre-vingt-deux mille sept cents quatre-vingt-quinze Couronnes Suédoises (SEK 682.795,-), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article des statuts et suite à l'augmentation de capital décidé par le Gérant le 10 juillet 2013, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital d'un montant de trois millions cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-douze Couronnes Suédoises (SEK 3.167.192,-) divisé en trois millions cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-douze (2.863.401) Actions comprenant:

I) Quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A." d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) (les "Actions A ") attribuées à l'actionnaire Commandité;

II) Deux millions sept cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-treize (2.747.193) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,-SEK) chacune (les "Actions B")".

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre-cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclaré par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ballmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33094.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108533/158.

(130131011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Dictea SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.456.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 17 janvier 2013*

*Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; de Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013104058/22.

(130126162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.656.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2013 de DCC Treasury Services Limited, en qualité de société mère, de sa succursale DCC Treasury Services Limited Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104045/12.

(130126514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

—  
Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise SA - COFIBOL - du 22 mai 2013.

Cet extrait remplace la première version L130104014

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur René Gicquel

Est nommé à l'unanimité Directeur Général:

Monsieur Michel Parizel

Est nommé à l'unanimité Directeur:

Madame Anne Marie MARECHAL

Rue Saint Jean 14

57 570 Basse-Rentgen

Le CA confie la gestion journalière pour une durée de 1 an avec le pouvoir de signature seul pour tout ce qui a trait à la gestion journalière à:

Monsieur Michel Parizel

Madame Anne Marie MARECHAL

Rue Saint Jean 14

57 570 Basse-Rentgen

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de 1 an au poste de Réviseurs:

DELOITTE SA

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013104008/27.

(130126495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Metro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 27, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—  
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs de la Société Madame Mia Brunell Livfors, Monsieur Erik Mitteregger, Monsieur Mario Queiroz, Monsieur Patrick Stahle, sont venus à terme lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juin 2013.

Il résulte des mêmes résolutions que les mandats des administrateurs de la Société suivants ont été renouvelés avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'an 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013:

- Madame Mia Brunell Livfors, demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron, S-10313, Stockholm, Suède;
- Monsieur Erik Mitteregger, demeurant professionnellement au 5, Disavagen, S-18263, Djursholm, Suède;
- Monsieur Mario Queiroz, demeurant professionnellement au 79, Belgrave House, Buckingham Palace Road, Londres, GB-SW1V9TQ, Grande-Bretagne; et
- Monsieur Patrick Stahle, demeurant professionnellement au 57, Bergsvagen, S-18131 Lidingo, Suède.

Il résulte des mêmes résolutions que Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 67.895, a été nommé comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'an 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013108201/27.

(130131221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.